

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 22286
Numéro SIREN : 518 485 347
Nom ou dénomination : ET SI ?

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2020 sous le numéro de dépôt 51209

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 28-07-2020

N° DE DEPOT : 051209

N° GESTION : 2009B22286

N° SIREN : 518485347

DENOMINATION : ET SI ?

ADRESSE : 5 rue Barbette 75003 Paris

MILLESIME : 2019

~~BEUVA et ASSOCIES~~
Cabinet d'Expertise-Comptable
A. rue Villabonville - 75003 PARIS
Tél : 01 48 04 84 37
BOFET : 418 302 100 00004 - APE 741 C

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

RAPPORT FINAL

- AUCUNE ANOMALIE DETECTEE
- BENEFICE NET COMPTABLE DE L'EXERCICE = 4 351,35
- PERTE NETTE COMPTABLE DE L'EXERCICE PRECEDENT = 11 113,59
- COMPTES SUBSTITUES :
Il n'y a aucun compte substitué activé.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

Edité le 20/07/2020

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	9 292	9 115	178	0,44	397	1,82
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	9 292	9 115	178	0,44	397	1,82
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	26 618		26 618	65,11	8 032	36,74
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 000		1 000	2,45	1 000	4,57
. Personnel						
. Organismes sociaux					4 800	21,96
. Etat, impôts sur les bénéficiaires					607	2,78
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 501		1 501	3,67	1 947	8,91
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement					84	0,38
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	11 585		11 585	28,34	4 994	22,84
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	40 705		40 705	99,57	21 464	98,18
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	49 997	9 115	40 882	100,00	21 861	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

Edité le 20/07/2020

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	5 000	12,23	5 000	22,87
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	500	1,22	500	2,29
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-3 253	-7,95	7 861	35,96
Résultat de l'exercice	4 351	10,64	-11 114	-50,83
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	6 598	16,14	2 247	10,28
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 169	15,09	8 886	40,65
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	14 369	35,15	463	2,12
. Organismes sociaux	839	2,05	1 507	6,89
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	12 410	30,36	8 758	40,06
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	67	0,16		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	429	1,05		
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	34 284	83,86	19 614	89,72
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	40 882	100,00	21 861	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	103 832	8 789	112 621	100,00	87 495	100,00	25 126	28,72	
Chiffres d'Affaires Nets	103 832	8 789	112 621	100,00	87 495	100,00	25 126	28,72	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits			1	0,00	3	0,00	-2	-66,66	
Total des produits d'exploitation (I)			112 622	100,00	87 498	100,00	25 124	28,71	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			473	0,42			473	N/S	
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements			6	0,01	7	0,01	-1	-14,28	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			44 765	39,75	48 578	55,52	-3 813	-7,84	
Impôts, taxes et versements assimilés			316	0,28	1 126	1,29	-810	-71,93	
Salaires et traitements			36 814	32,69	48 048	54,92	-11 234	-23,37	
Charges sociales			25 676	22,80	-1 097	-1,24	26 773	N/S	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			219	0,19	347	0,40	-128	-36,88	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			1	0,00	148	0,17	-147	-99,31	
Total des charges d'exploitation (II)			108 271	96,14	97 156	111,04	11 115	11,44	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			4 351	3,86	-9 658	-11,03	14 009	145,05	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)									
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilés									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)									
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)									
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			4 351	3,86	-9 658	-11,03	14 009	145,05	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			1 456	1,66	-1 456	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)			1 456	1,66	-1 456	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-1 456	-1,65	1 456	-100,00
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	112 622	100,00	87 498	100,00	25 124	28,71
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	108 271	96,14	98 612	112,71	9 659	9,79
RÉSULTAT NET	4 351	3,86	-11 114	-12,69	15 465	139,15
			<i>Bénéfice</i>			
			<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	50	0,04			50	N/S
Dont Crédit-bail immobilier						

ETATS FINANCIERS DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

Règles et Méthodes Comptables

(code du commerce articles 9 et 11 – Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 – articles 7, 21, 24, début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations techniques : 5 ans
- Matériel et Outillage Industriels : 5 ans
- Installations Générales : 10 ans
- Mobilier : 4 ans
- Matériel de bureau et Informatique : 3 ans

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode (premier entré, premier sorti) / du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks/ sont éventuellement inclus.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

d) Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

ET SI

S.A.R.L. au capital de 5 000,00 Euros

Siège social : 5 RUE BARBETTE

75003 PARIS

R.C.S : 518 485 347

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25/06/2020

Le 25/06/2020,
à 18h,

Monsieur Patrick CASSAIGNE, détenant 51 parts sociales,
Madame ISABELLE CARRE, détenant 14 parts sociales,
Monsieur Fabien DUMAS, détenant 35 parts sociales,

Associés de la société **ET SI**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

EL ic
PC

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 lesquels font apparaître un bénéfice de 4 351,35 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 faisant ressortir un bénéfice de 4 351,35 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de -3 253,07 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 1 098,28 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 1 098,28 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 1 098,28 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

GR
ic
PC

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'expiration du mandat de Monsieur Patrick CASSAIGNE, gérant, décide de renouveler ledit mandat pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 .

Le gérant aura les mêmes pouvoirs que ceux qui lui ont été précédemment dévolus.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Patrick CASSAIGNE, présent à la réunion, a déclaré accepter le renouvellement de son mandat

Résolution n° 6

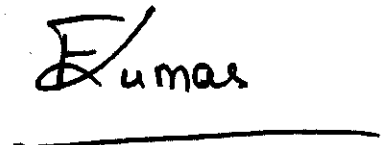
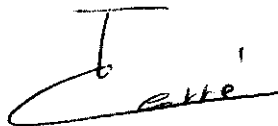
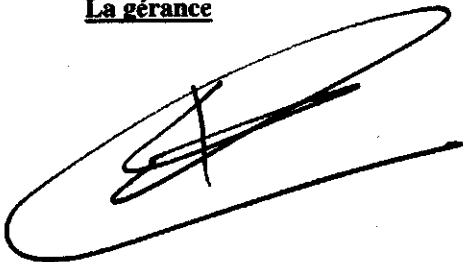
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



ET SI

S.A.R.L. au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 5 RUE BARBETTE

75003 PARIS
R.C.S : 518 485 347

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **112 620,55** Euros contre **87 495,03** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **108 270,51** Euros pour l'exercice, contre **97 155,64** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **44 765,44** Euros au 31/12/2019 contre **48 578,08** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **316,00** Euros au 31/12/2019 contre **1 125,79** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **36 814,42** Euros au 31/12/2019 contre **48 047,55** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **25 675,82** Euros au 31/12/2019 et **-1 097,26** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **219,40** Euros au 31/12/2019 contre **346,94** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **0** Euros au 31/12/2019, contre **-1 456,00** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **4 351,35** Euros contre une perte de **-11 113,59** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

PC

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **9 292,44** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **9 114,94** Euros, soit un montant net de **177,50** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **396,90** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **40 704,67** Euros, contre **21 463,63** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **6 598,28** Euros, contre **2 246,93** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **34 283,89** Euros contre **19 613,60** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **112 621,86** Euros au 31/12/2019, contre **87 498,05** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **4 351,35** Euros, contre **-9 657,59** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2019** fait ressortir un **bénéfice** de **4 351,35** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-3 253,07** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **1 098,28** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **1 098,28** Euros

•

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à PARIS
Le 10/06/2020

La gérance

